



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission environnement ⑥

Procès-verbal de la séance du 26.03.07 à 17h au bureau communal d'Ayer

Présents : Georges Vianin, Ayer
Walti Zuber, Chandolin
Martine Antonier, Secrétaire

Christian Loye, St-Jean
Patrick Salamin, St-Luc
Joël Bonnard, Vissoie

Excusé : Gaby Solioz, Grimentz

1. Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
①①	énergie	Simon Crettaz
①②	financière	René Massy
①③	bourgeoisie	Jacques Vouardoux

2. Accueil et composition de la commission

Georges Vianin ouvre l'assemblée, un peu surpris de la façon dont il a été désigné président. Les tâches à traiter par la commission environnement sont lourdes.

3. Définition des buts à atteindre

Le but de la séance du jour est de définir, dans les grandes lignes, les sujets qui doivent être traités par la commission environnement. Au terme d'un tour de table, les points ci-après sont définis :

- **Taxe eau-égout-ordure** : chacun doit amener pour la prochaine fois le règlement de sa commune. A ce sujet, Walti Zuber se renseignera auprès de l'Etat du Valais pour savoir où en sont leurs démarches. La commission ⑥ doit analyser les différentes façons de percevoir cette taxe (compteur, m3,...) tandis que la

commission ③ étudie la façon d'appliquer le règlement SIA pour le m3 et la commission ①② fixera les montants des taxes.

- **Eau potable** : Chaque membre de la commission environnement est chargé de faire un bref rapport sur la situation de l'eau potable de sa commune (état du réseau séparatif, extension prévue du réseau, eau en suffisance ou non, PGEE,...)
- **Décharges** : chaque membre de la commission est chargé de faire l'état des lieux actuel des décharges de sa commune (heures d'ouverture, type de déchets récoltés, taxe encaissée, règlement de la déchetterie, prix au m3 pour les matériaux inertes, besoins futurs,...).
 - o **Déchetteries** : Vissoie et St-Jean se coordonnent pour ne créer qu'une déchetterie sur St-Jean. Idem entre Chandolin et St-Luc. Les déchetteries du Grand Praz et de Grimontz restent d'actualité. Le but n'est pas de tout centraliser en une seule déchetterie. Faut-il faire payer ou est-ce un service à offrir à la population pour éviter les décharges sauvages ?
 - o **Décharges matériaux inertes** : Des décharges supplémentaires sont en cours de réalisation ou projetées (digue paravalanche à Grimontz, vers la STEP,...)
- **Cimetières** : chacun amène le règlement de sa commune (coût de sépulture,...). A harmoniser.
- **STEP** : l'organisation est en place, la dissolution de l'association est traitée par la commission ①②.

Tout le chapitre concernant les chargés de sécurité est à traiter par la commission ③. Les structures mises en place actuellement dans chaque commune ne seront pas bouleversées. Il s'agira de définir une structure qui chapeaute le tout et soit capable de conduire la commune en cas de catastrophe majeure. Georges Vianin transmettra à Françoise Viaccoz les documents en sa possession à ce sujet.

4. Renforcement éventuel de la commission nommée

Il est proposé de faire appel à Dominique Barmaz, responsable de la STEP pour compléter la composition de la commission environnement. Tous trouvent sa présence indispensable.

5. Divers

La commission environnement souhaite mettre en avant les énergies renouvelables (panneaux solaires, pompes à chaleur, pellets bois, meilleure isolation,...). Les architectes de la vallée devraient y être sensibilisés. Etudier les possibilités pour développer certaines activités liées aux énergies renouvelables dans la vallée. Ex : utilisation du bois pour transformation en pellets.

Pour le PV : Martine Antonier